

## Réouverture du guichet MaPrimeRénov' !

Le 30 septembre 2025, le guichet MaPrimeRénov' a de nouveau été ouvert <<https://france-renov.gouv.fr/>>, redonnant un élan majeur aux projets de rénovation énergétique. Ce dispositif, essentiel pour la transition écologique, permet de financer une large gamme de travaux : isolation thermique, remplacement de systèmes de chauffage énergivores, installation de solutions utilisant les énergies renouvelables. Les subventions peuvent couvrir de 30 % à 90 % des coûts, avec des plafonds dépassant les 20 000 € pour une rénovation complète. La procédure, exclusivement en ligne, a été simplifiée, et des artisans certifiés RGE accompagnent les particuliers dans chaque étape du processus.

Des acteurs spécialisés interviennent désormais : notamment Solarchoc, expert français de l'autoconsommation solaire, active sur tout le territoire national. Solarchoc propose aux particuliers l'installation de panneaux photovoltaïques et de systèmes de stockage par batterie, afin d'accroître l'efficacité énergétique, de réduire les factures d'électricité et de participer à la lutte contre les « passoires thermiques ». Grâce à son accompagnement personnalisé, l'entreprise aide les propriétaires à identifier les aides financières disponibles, à dimensionner leurs installations et à sécuriser leur retour sur investissement.

Suite à la nouvelle législation, il est désormais important de noter que certains logements présentant une mauvaise note énergétique — classés « F » ou « G » dans le diagnostic de performance énergétique (DPE) — ne pourront plus être mis en location. Les logements classés « G » seront concernés dès cette année, puis ceux classés « F » à partir de 2028. Ces logements considérés comme des « passoires thermiques » risquent de subir des sanctions et une baisse de leur attractivité locative. Le dispositif MaPrimeRénov' offre donc une occasion unique de rénover ces logements, d'améliorer leur confort, de pérenniser leur valeur et de réduire leurs factures énergétiques.

Pour bénéficier de cette aide, les candidats doivent déposer leur demande sur la plateforme officielle de l'État, en renseignant les informations relatives à leur logement, aux travaux envisagés et à leur situation financière. Cette réouverture vise trois enjeux majeurs : réduire la consommation d'énergie des bâtiments, préserver le pouvoir d'achat des ménages et stimuler l'activité du secteur du bâtiment. Le dispositif, largement plébiscité par les propriétaires, constitue une véritable opportunité pour améliorer l'efficacité énergétique des logements et soutenir la transition écologique.

Guide pas à pas à destination des demandeurs <[https://www.anah.gouv.fr/sites/default/files/2025-07/202507\\_Guide-MPR-pasapas-demandeurs.pdf](https://www.anah.gouv.fr/sites/default/files/2025-07/202507_Guide-MPR-pasapas-demandeurs.pdf)>